

Circulaire d'information

INFCIRC/1057

1^{er} novembre 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 28 octobre 2022 reçue de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 28 octobre 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/36-197-87319

Vienne, le 28 octobre 2022

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 14 octobre 2022, les occupants russes de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia ont commencé à construire une structure inconnue sur le site de l'installation d'entreposage à sec du combustible nucléaire usé. En même temps, les forces armées russes et les représentants de Rosatom ne permettent pas au personnel ukrainien de se rendre sur le site de construction.

La construction de toute structure contraire au projet d'installation de l'entreposage à sec du combustible nucléaire usé approuvé et exécuté conformément aux exigences de la législation ukrainienne constitue une ingérence illégale et incontrôlée de la Russie dans le projet d'installation nucléaire de la centrale de Zaporizhzhia.

De tels actes constituent une violation flagrante des conditions de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire et des prescriptions internationales, en particulier dans le contexte de l'application de l'Accord entre l'Ukraine et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En outre, ces actes se déroulent sur fond de déclarations de représentants des autorités russes concernant la soi-disant préparation d'une « bombe sale » par l'Ukraine, pour laquelle, à ce que prétend la Fédération de Russie, le combustible nucléaire et les déchets radioactifs entreposés en particulier sur les sites des centrales nucléaires ukrainiennes peuvent être utilisés.

Avec ces déclarations, les soi-disant médias russes ont publié une carte de la propagation possible du nuage de radiations dont l'épicentre se situe à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La construction de ces structures par les occupants russes peut donc indiquer qu'ils préparent peut-être une provocation contre l'Ukraine, qui consisterait à perpétrer un acte terroriste en utilisant des matières nucléaires entreposées à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer rapidement la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Secrétariat de l'AIEA